

DATE : 30/09/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-103

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 4 ET 5 OCTOBRE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 4 et 5 octobre prochains.

Ce document s'articule en cinq parties :

- I) DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 4 ET 5 OCTOBRE
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE LES 4 ET 5 OCTOBRE
- III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- IV) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN
- V) ALLONGEMENT DE LA DUREE DE CONSERVATION DU VACCIN JANSSEN

I. DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 4 ET 5 OCTOBRE

Afin de poursuivre les campagnes de primo-vaccination et de rappels dans les meilleures conditions, et compte tenu du stock de vaccins suffisant, la commande de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech sera déplafonnée les 4 et 5 octobre pour l'ensemble des effecteurs habilités à passer commande.

Les 4 et 5 octobre, les pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et LBM seront autorisés à commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer qu'ils l'estiment nécessaire, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les 4 et 5 octobre, les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Nous vous invitons à commander le **nombre nécessaire de flacons** et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

II. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 4 ET 5 OCTOBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 4 octobre à 8h au mardi 5 octobre à 23h** pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et laboratoires de biologie médicale (LBM).

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers et les LBM sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer-BioNTech et Moderna commandés la semaine du 4 octobre arriveront dans les officines **entre le vendredi 15 et le mardi 19 octobre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer et Moderna commandés les 27 et 28 septembre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 8 et le mardi 12 octobre**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech sera envoyé le **vendredi 1^{er} octobre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

IV. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent moins d'un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes, parfois de l'ordre de deux semaines. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de **bien consulter les étiquettes de péremption** accompagnant le flacon avant toute injection.

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans [l'annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

V. ALLONGEMENT DE LA DUREE DE CONSERVATION DU VACCIN JANSSEN

Nous vous informons que la variation déposée par le laboratoire Johnson & Johnson à l'EMA a été acceptée. Une fois retirés du congélateur, les flacons de **vaccins Janssen se conservent à 4,5 mois au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C) et à l'abri de la lumière**, sans dépasser la date de péremption imprimée (EXP).

Le flacon ouvert peut être conservé entre 2°C et 8°C pendant un maximum de 6 heures, ou rester à température ambiante (maximum 25°C) jusqu'à trois heures après l'ouverture. Le vaccin peut être transporté entre 2°C et 8°C tant que les conditions de conservation appropriées (température, durée) sont appliquées.

Au-delà de ces durées, la conservation en cours d'utilisation relève de la responsabilité de l'utilisateur.

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Maurice-Pierre PLANEL
Directeur général adjoint de la Santé

Signé